Assemblée Générale de la MSA ALPES DU NORD

12 AVRIL 2024

à Aoste

PROCES VERBAL

Le 12 avril 2024, se déroule à Aoste l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 09h30 sous la présidence de Mme Françoise Thevenas. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue et remercie les membres présents d'avoir répondu nombreux à l'invitation.

La Présidente informe que le thème retenu pour cette Assemblée Générale 2024 est « Transmissions plurielles ». L'intention est de conjuguer la transmission au pluriel : celle entre générations, celle de la passion du métier d'agriculteur, celle de l'exploitation, celle de l'engagement au service des plus fragiles sur les territoires.
Elle ajoute que pour cette dernière Assemblée Générale du mandat, la part belle sera également faite à nos élus MSA et à leurs actions au quotidien, au plus proche des populations agricoles et rurales.
Les invités sont conviés à participer à 14h00 à la projection du film "Les femmes de la Terre", réalisé par Edouard Bergeon, à l'issue duquel ils pourront échanger.

La Présidente remercie ensuite les membres constitutifs de cette Assemblée Générale, c'est- à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local des 3 départements (Isère – Savoie – Haute-Savoie).

Aujourd'hui, 93 délégués sont présents (26,20%)
Le quorum étant atteint, la Présidente constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

La Présidente présente les personnalités à ses côtés :

- M. Thierry GIRARD, 1er Vice - Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord
- Mme Anne GACHET, Présidente de la Commission Vie Mutualiste

Elle présente également M. Thierry MANTEN, 1ER Vice-Président de la Caisse Centrale de la MSA, qui a répondu favorablement à l'invitation.

La Présidente remercie aussi les personnalités qui ont fait l'honneur d'être présentes aujourd'hui, particulièrement :

- Mesdames et Messieurs les Parlementaires
- Mesdames et Messieurs les élus, particulièrement M. Roger MARCEL, Maire de la commune d'Aoste et conseiller Départemental du canton de Chartreuse Guiers qui nous accueille chaleureusement dans sa commune.
- Mesdames et Messieurs les Directeurs représentant les services de l'Etat
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des différentes OPA et des Associations avec lesquelles nous travaillons
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes de Protection Sociale

- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des caisses de MSA voisines

Et présente les excuses des personnes absentes qui, retenues par d'autres obligations, ne peuvent participer aux travaux.

Pour respecter la parité entre les départements du territoire Alpes du Nord, l'Assemblée Générale de la Caisse se tient, cette année, à Aoste, en Isère.

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts, la Présidente procède à la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.

Pour le 1er collège : Séverine DESENCLOS
Pour le 2ème collège : Sonia DUPRAT
Pour 3ème collège : Daniel PACCARD

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente présente le déroulement des travaux de cette matinée qui a pour thème « Transmissions Plurielles ».

L'Assemblée Générale sera consacrée :

- A l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023

Suivie de la présentation des différents rapports :

- Rapport d'activité 2023
- Résolutions financières 2023
- Rapport mutualiste 2023
- Rapport moral du Conseil d'Administration
- Vote des motions
- Remise des prix du challenge des territoires
- Intervention du 1er Vice-Président de la CCMSA Thierry MANTEN

Des séquences de questions - réponses ponctueront chaque présentation lors de cette Assemblée Générale.
Elles seront prises en charge par l'équipe de Direction et notre médecin conseil chef, selon la nature des questions :

- Fabien Champarnaud, Directeur général
- Anne-Laure Argoud, Directeur adjoint, en charge des ressources
- Alexandre Lafon, Directeur comptable et financier
- Marc Masduraud, sous-directeur en charge de l'action sociale, des territoires et de l'offre de services
- Pauline Brenier, sous-directrice, en charge des affaires médicales, de la santé et des relations adhérents
- Matthieu Le Noan, sous-directeur, en charge du service aux entreprises et des prestations sociales
- Dominique Saint-Paul, médecin conseil chef

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

La Présidente soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2023 à l'approbation des délégués MSA.

Pour rappel, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 a été publié sur le site internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique « Elu MSA ».

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

Mme Thevenas laisse la parole à Fabien Champarnaud, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du rapport d'activité de la Caisse.

RAPPORT D'ACTIVITE

M. Champarnaud, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, présente le rapport d'activité de la Caisse à l'aide d'un diaporama projeté en séance.

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureux de vous retrouver dans cette salle, à Aoste.

Je vais vous présenter le rapport d'activité en commençant par quelques chiffres clés, puis nous voyagerons dans les différentes postures d'activités de la MSA.

Commençons par la MSA et **ses ressortissants** avec le tableau ci-dessous, dont vous avez l'habitude, qui présente en son centre le nombre d'adhérents de la MSA :

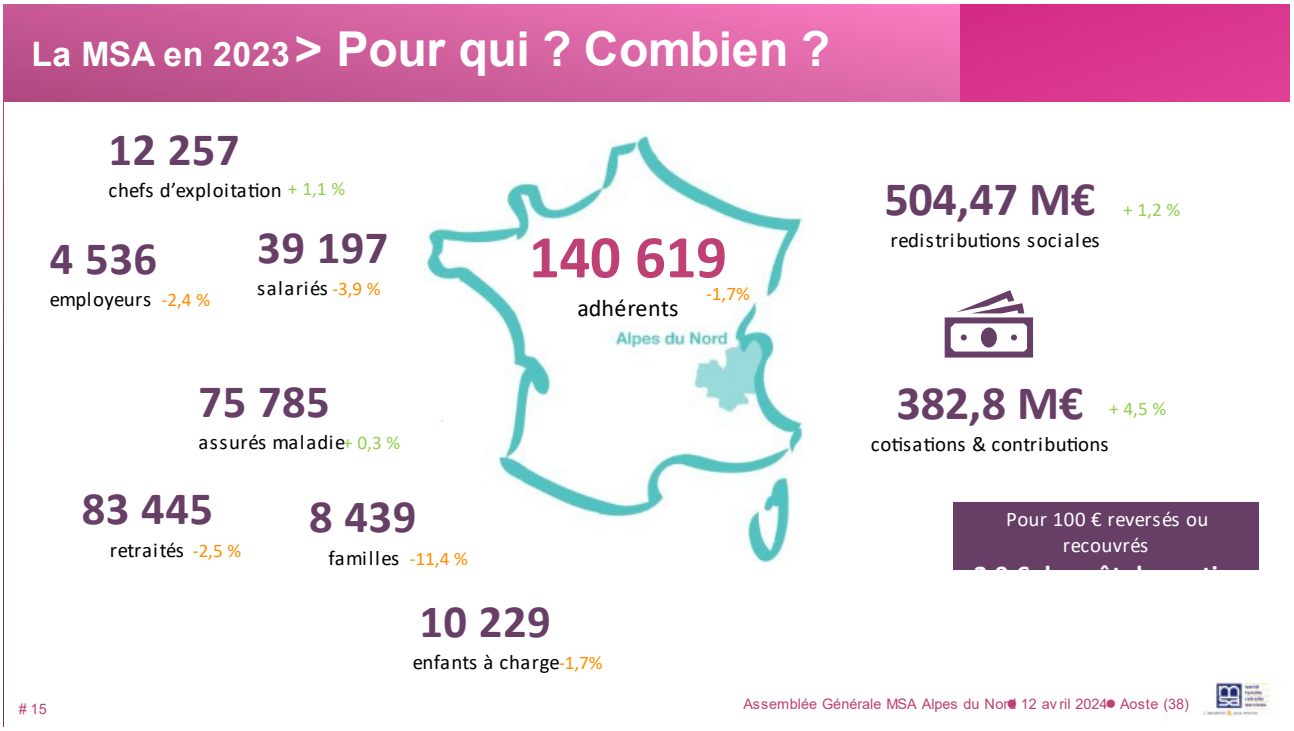

Sur la gauche, vous avez le détail concernant :

- **Les chefs d'exploitation, les employeurs et les salariés.** La hausse des chefs d'exploitation caractérise le dynamisme en matière d'installation dans nos trois départements et particulièrement en Isère. Je le souligne car au niveau national, c'est plutôt une baisse de 1% qui est enregistrée.

- Nous constatons une baisse constante de **nos retraités**, qui restent le plus grand

nombre de personnes concernées par les versements de la MSA.

- On remarque une baisse **des familles** de 11,4%. Il s'agit d'une anomalie statistique. L'année dernière nous avons eu une hausse d'environ 11% parce que les pouvoirs publics avaient mis en place une prime exceptionnelle de fin d'année qui s'adressait à des familles bénéficiaires dont les plafonds de ressources permettaient le bénéfice de cette aide, ce qui a augmenté le nombre de bénéficiaires.
Cette année il n'y a pas eu cette prime donc ces bénéficiaires-là n'ont pas fait partie de notre fichier. Nous sommes donc revenus à notre trajectoire normale.

Sur la droite :

- **Le volume des redistributions sociales** est en évolution
- **Les cotisations et contributions** (ce que la MSA récupère, recouvre) sont en augmentation de plus de 4,5%. Trois phénomènes expliquent ce dispositif :

1/ l'augmentations du SMIC

2/ les revenus 2023 enregistrés, avec une moyenne des revenus qui est à la hausse

3/ La mise en place de l'union des déclarations fiscales et sociales, avec le principe que les revenus agricoles soient déclarés avec la déclaration fiscale.
C'est un mécanisme qui n'a pas fonctionné correctement pour le monde agricole l'année dernière.
En cause, beaucoup d'anomalies dans le dispositif, cela a abouti à des taxations forfaitaires.
Nous sommes encore en train de récupérer les bons revenus sur la base de la déclaration de revenus afin de pouvoir faire un calcul de cotisation qui soit juste.

J'avance dans le rapport et nous commençons notre déambulation par les postures d'activité de la MSA et particulièrement celle **d'Opérateur des politiques publiques.**

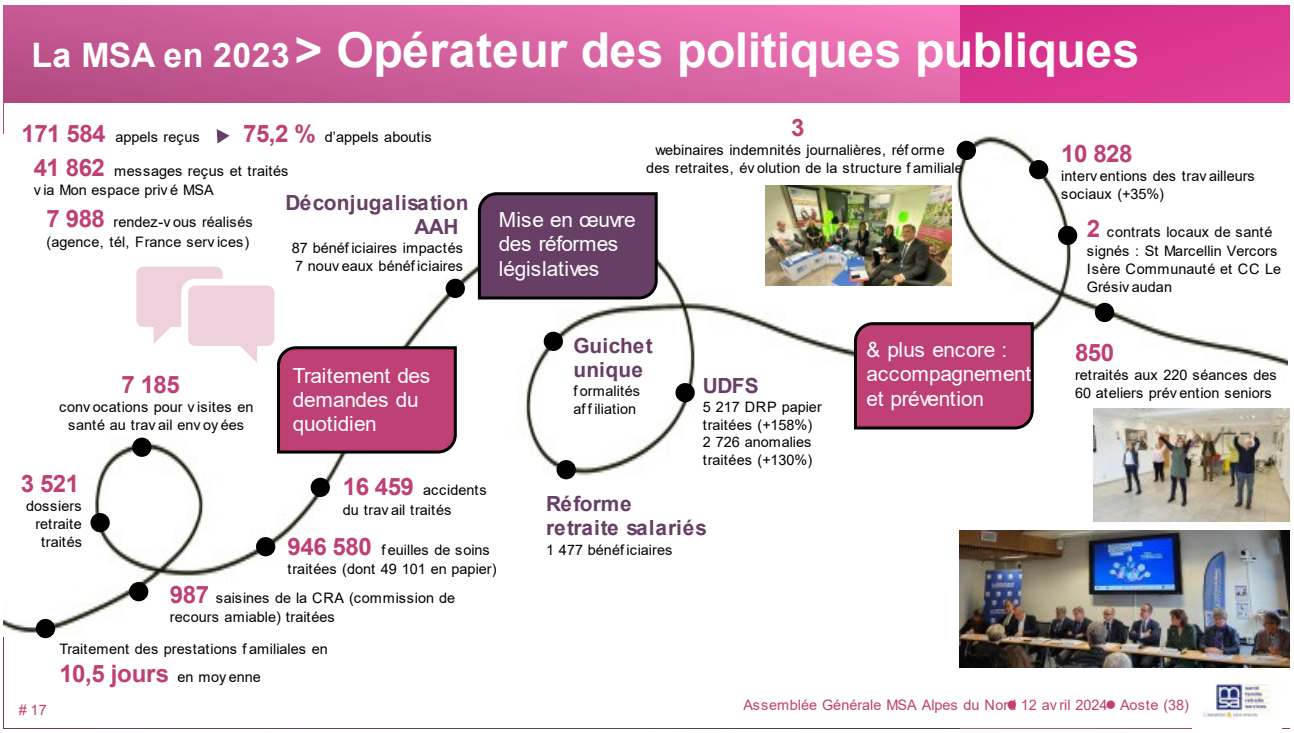

Sur le tableau ci-dessus qui se lit de gauche à droite en suivant le fil, on met en évidence **la volumétrie du traitement des demandes au quotidien.**

Passons à la posture suivante qui est la MSA, **Partenaire du monde agricole :**

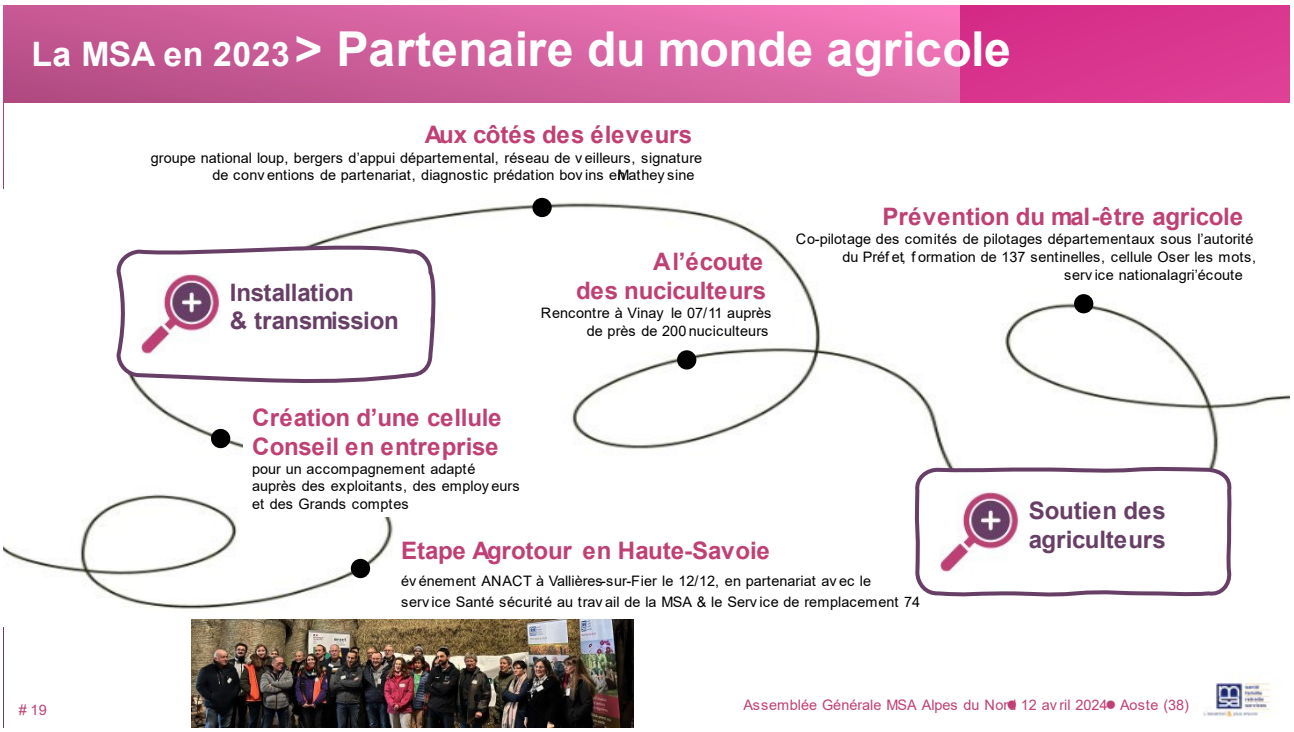

Nous allons faire deux zooms :

- Sur **l'installation et la transmission**
- Sur **le soutien des agriculteurs.**

Mais déjà, je tiens à mentionner « Agrotour en Haute-Savoie », un évènement ANACT qui s'est tenu à Vallières-sur-Fier, le 12 décembre.
Un long travail a été mené. Celui-ci consistait à organiser l'imprévu. Cela peut paraître paradoxal, mais quand on s'organise face à l'imprévu on se met en situation d'améliorer la qualité de vie des exploitants mais aussi des salariés agricoles.
On se met aussi en situation de pouvoir accueillir le service de remplacement dans de bonnes conditions, sans risque pour les salariés.

Lors de cet évènement, il y a également eu la création d'une **cellule conseil en entreprises** pour un accompagnement adapté auprès des exploitants, des employeurs et des grands comptes, ainsi qu'une présence sur le terrain qui a déjà commencé comme on peut le voir dans le zoom installation et transmission ci-dessous :

La MSA en 2023 > Partenaire du monde agricole

Installation & transmission

Présence sur le terrain des conseillers en entreprise

Stand aux forums installation des Jeunes Agriculteurs, intervention sur l'affiliation dans les lycées agricoles, intervention aux réunions cédants et stand au RDV de l'installation de la Chambre d'agriculture

372 porteurs de projet accompagnés,33 accompagnements au sein des établissements scolaires ou formations agricoles et 4 rencontres avec des filières et grands comptes : Yoplait, filière bois, filière viticole, filière paysage…

Module d'orientation « Mon projet d'agri »

Pour accompagner, étape par étape, les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, de développement de leur activité ou de transmission de leur exploitation

Récits de vie d'exploitants de Haute-Savoie

Projet conçu par Itinéraires de santé, association créée par la MSA, pour mettre en avant la transmission inter générationnelle. Un projet mené avec 15 élèves en Bac Pro CGEA (conduite et gestion d'exploitation agricole) du lycée de Contamine-sur-Arve et 7 agriculteurs retraités.

Le diaporama ci-dessous revient sur :

- Notre action aux côtés des éleveurs face à la prédation avec notamment notre participation au **groupe national loup.**
- Notre participation au **congrès des maires ruraux de France** qui s'est tenu à l'Alpe d'Huez, la MSA et la Chambre d'agriculture de l'Isère ont eu l'initiative de mettre en place une réunion à Vinay avec les nuciculteurs. L'objectif était d'être à leur écoute avec nos partenaires du monde agricole.
- Le 07 novembre, près de 200 nuciculteurs ont été accompagnés avec des propositions des services de l'Etat face à la crise de la filière noix, avec la présence de la MSA, des travailleurs sociaux et évidemment la présence de nos collègues de la chambre d'agriculture.

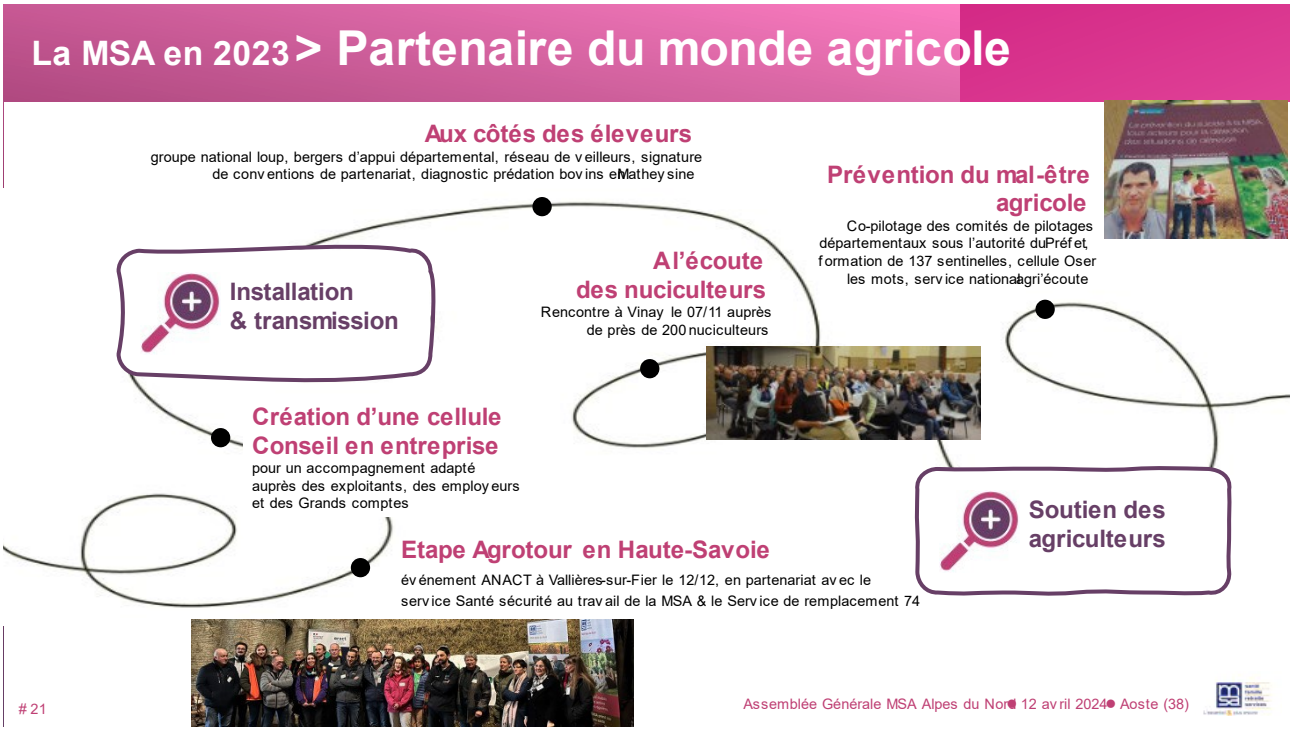

Et puis, le soutien des agriculteurs se traduit par :

- La mise en place, à l'initiative du conseil d'administration de la MSA Alpes du Nord d'une **nouvelle prestation extra-légale** qui s'appelle **« l'aide administrative »** mise en œuvre depuis avril 2023 pour aider les exploitants à apurer un retard administratif en sollicitant un soutien extérieur.

  Cette prestation permet de pouvoir financer l'aide administrative afin de reprendre pieds dans ses démarches administratives.

  Reprendre pieds c'est se redonner la possibilité d'avoir accès aux droits, de mobiliser des ressources, des services des partenaires et donc de se sortir un peu de la difficulté.

  La MSA a conventionné avec 14 assistantes administratives pour ce faire et 32 agriculteurs ont déjà été bénéficiaires de ce dispositif en 2023.

  Mais le soutien des agriculteurs c'est également :

- La poursuite de **la mise en place des échéanciers de paiement** pour les exploitants qui rencontrent des difficultés en matière d'acquittement de leur cotisation : 326 échéanciers mis en place en 2023.
- La prise en charge des cotisations
- Le fonctionnement de **Réagir Isère et Réagir des Savoie**
- C'est aussi **l'aide au répit** avec le remplacement sur l'exploitation
- Et puis la démarche de prévention du suicide : **Oser les mots**, avec 137 sentinelles formées.

Enfin, la MSA animateur des territoires ruraux :

Notre dernière mission, peut-être celle qui est la moins connue mais qui nous amène aussi à venir dans des territoires ruraux pour accompagner et monter les projets des élus locaux et des habitants :

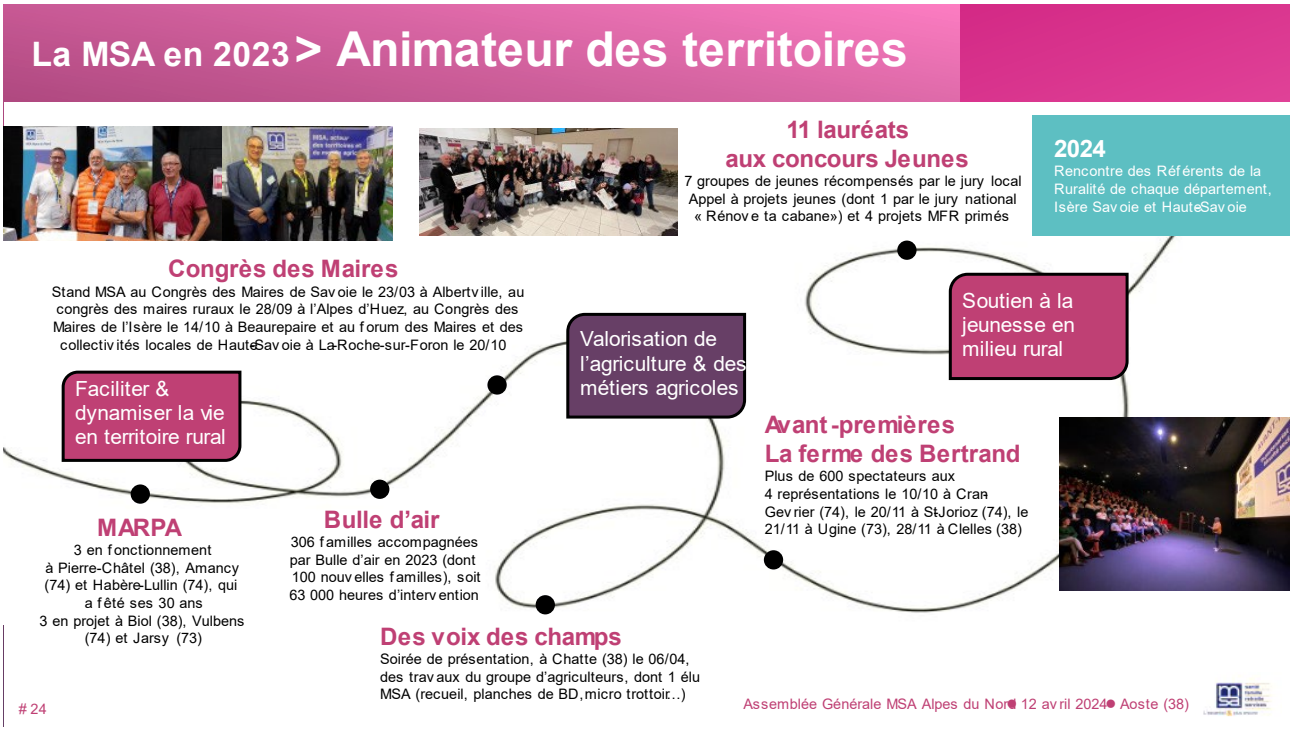

- Tout d'abord, la MSA commence par contacter des élus, les rencontre, leur explique ce que peut faire la MSA pour eux et entend leurs projets et les intentions qu'ils ont sur leur territoire. Nous sommes ainsi de nouveau présents aux congrès des maires.

- Faciliter et dynamiser la vie en territoire rural avec :
    - Des projets de Marpa,
    - L'aide au répit des aidants avec l'association Bulle d'air
    - La valorisation de l'agriculture et des métiers agricoles,
    - Des avant-premières avec « La ferme des Bertrand »
    - Et toujours, le soutien à la jeunesse en milieu rural avec 11 lauréats aux concours jeunes.

Je termine avec cette petite galaxie :

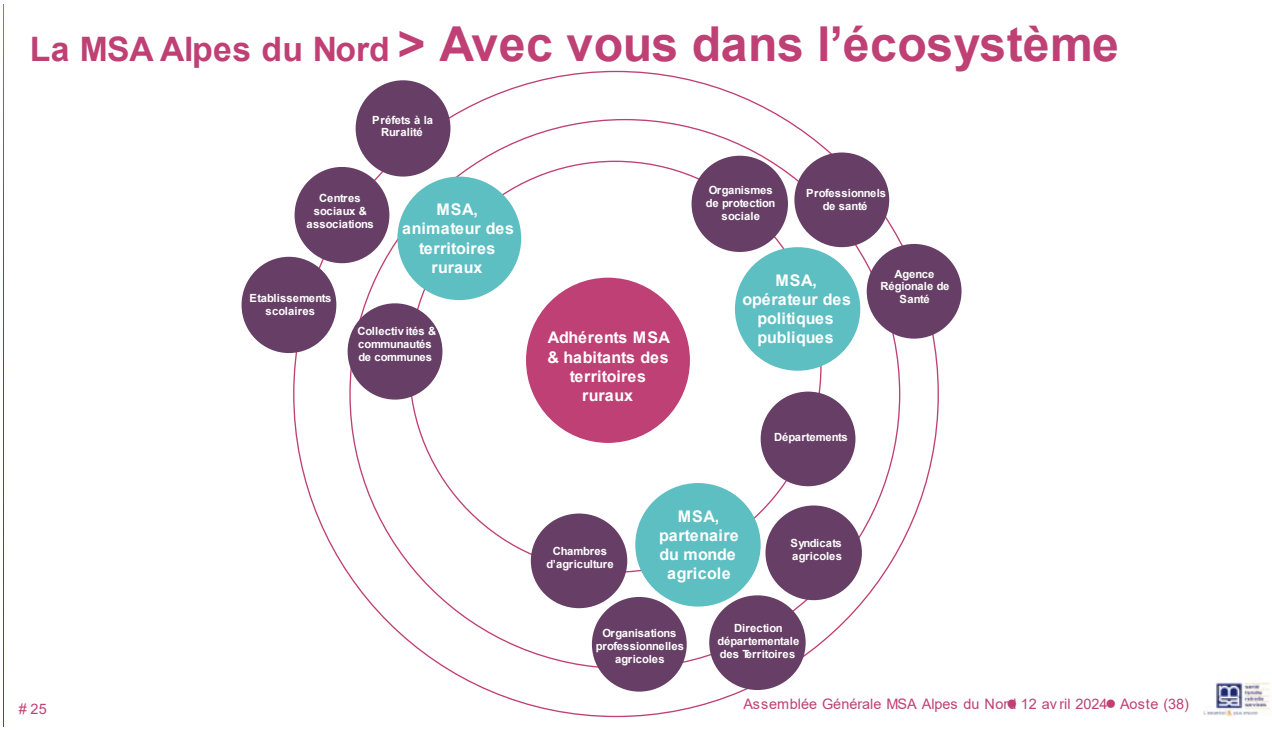

Il est important que la MSA présente son "écosystème" et ses partenariats, parce que l'on ne fait rien tout seul dans le monde agricole. En fonction des différentes postures, la MSA n'intervient jamais seule.

Je termine en disant un petit mot et surtout un grand merci et encore bravo à tous les salariés de la MSA qui, au quotidien par leur contribution bienveillante, solidaire et empathique nous permettent de mettre en œuvre ces opérations-là.

C'est leur activité qui est représentée dans ce rapport.
C'est aussi la combinaison de leur implication et de votre mobilisation d'élus MSA et/ou partenaires du monde agricole qui fait la force de notre modèle. Elle permet de délivrer les services attentionnés et personnalisés en direction des adhérents.
Force que nous sommes seuls à pouvoir délivrer en tant que régime de protection sociale professionnel spécifique.

Merci de votre attention. »

La Présidente remercie Monsieur Champarnaud pour la présentation de ce rapport d'activité qui retrace bien les nombreuses activités et la diversité des actions de la MSA Alpes du Nord.

Un temps est consacré aux réponses aux questions qui ont été posées lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec le rapport d'activité.

La Présidente laisse la parole à Mme Argoud, Directeur Adjoint, pour animer ce temps de questions/réponses.

Question de M. MANILLIER Laurent, 2ème Collège, département de l'Isère

« - Combien a couté le nettoyage de nos locaux d'Annecy après la casse perpétrée le 30 janvier ?
Est-ce qu'une action en justice est lancée pour réparer tant le préjudice matériel que le préjudice moral de nos salariés ?
Les casseurs sont-ils identifiés, appliquera-t-on le « tu casses, tu répares - tu salis, tu nettoies » comme le souhaite notre 1er ministre pour ceux qui défient l'autorité ? »

Réponse apportée par Mme Argoud, Directeur adjoint :

« Des dégradations ont effectivement eu lieu devant le site d'Annecy de la MSA à l'occasion d'une manifestation d'agriculteurs le 30 janvier dernier. Il s'agissait d'un dépôt sauvage de paille, de fumier et de détritus devant la porte d'accès au public. L'intervention d'une société pour procéder au nettoyage a coûté environ 7000€. Il n'y a pas eu d'atteinte, en tant que telle, au bâtiment même de la MSA et aucune atteinte aux personnes fort heureusement : les salariés de la MSA ont été évacués en dehors des locaux, les forces de l'ordre étaient présentes et n'ont pas eu à intervenir. Pour l'heure, un signalement auprès du Procureur a été établi. Nous n'avons pas eu à connaître d'autres manifestations de ce type mais restons néanmoins très vigilants par rapport à ce type de comportements, que nous condamnons fermement. Mais votre question permet également de redire, comme l'a indiqué le Directeur Général tout à l'heure dans son rapport d'activité, combien la MSA et donc l'ensemble des salariés qui y travaillent, sont mobilisés pour les agriculteurs et en soutien du monde agricole. »

Question de Mme CHAMBAT Mireille, 1er Collège, département de la Haute-Savoie

« Cette question est soumise de la part d'un assuré MSA du secteur : au moment de la délivrance d'Autorisation d'Exploiter - n'y a-t-il pas une visite médicale prévue ? Afin de connaître les capacités physiques et surtout mentales (comme les ouvriers) pour reprendre les fermes. »

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice :

« Le code rural ne prévoit pas de visite médicale pour évaluer l'aptitude d'un exploitant à reprendre une ferme.
Seul le suivi de la santé au travail des salariés est prévu par le code rural et le code du travail.
Le suivi de la santé des agriculteurs/agricultrices se limite aujourd'hui à trois situations :

- L'adhésion volontaire des exploitants avec le paiement d'une cotisation annuelle de 89€ qui permet d'accéder à un suivi de santé au travail similaire aux salariés.
- Une visite médico-professionnelle pour les nouveaux installés, c'est l'article L752-9 du code rural qui prévoit qu'une commission nationale est chargée de définir les mesures de prévention des AT/MP comprenant notamment des actions de formation aux risques et des expertises médicales et techniques réalisées lors de l'installation des JA. Je ne connais pas de déclinaison réglementaire ou opérationnelle de cette loi.

- En cas de problématique de maintien en emploi, d'handicap avec un travail du médecin du travail pour monter des dossiers permettant l'adaptation des postes de travail ou un dossier RQTH. »

Question de Mme VIX Odile, 2ème Collège, département de la Haute-Savoie

« Ce n'est pas vraiment une question mais plutôt un constat : depuis la mise en place du téléphone unique pour les particuliers, il est très compliqué de vous joindre, un temps d'attente très long ! »

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice :

« Le changement de numéro de téléphone de la MSA en mars 2022 est concomitant à une dégradation de notre capacité à prendre les appels de nos adhérents, mais n'en est pas la cause. Cette dégradation s'explique par un nombre d'appels importants conjugué à des départs de téléconseillers et une difficulté de recrutement. Les années 2022 et 2023 ont été difficiles d'un point de vue de notre réponse téléphonique (taux d'appels aboutis à 73.6% en 2022, 75.66% en 2023). Nous avons bâti un plan d'actions pour améliorer l'accès à notre 1ère porte d'entrée pour nos adhérents. Nos résultats restent fragiles mais sont encourageants : en février et mars 2024, nous avons répondu à 85 appels sur 100, nous cherchons à poursuivre cette tendance pour atteindre 9 appels répondus sur 10.

Pour nous y aider, quelques rappels : accompagner nos adhérents à privilégier les échanges via leur espace privé et si l'appel téléphonique est nécessaire : privilégier la fin de semaine au début (le lundi est toujours chargé), utiliser la plage horaire du 12-14h. »

Question de M. Robert ALONSO, 2ème college, Isère:

"Mme Thevenas, Monsieur Champarnaud,
Après plus de quarante ans au service du monde agricole, c'est un salarié qui a mal à sa MSA qui s'adresse à vous.
Depuis de nombreuses années la MSA est victime d'une politique visant à réduire les services publics à leur plus simple expression.
Les restrictions budgétaires à travers les conventions d'objectifs et de gestion qui se suivent et se ressemblent aboutissent à une baisse générale des moyens de fonctionnement, avec pour conséquence : une réduction drastique des effectifs, (effectifs aujourd'hui insuffisants dans de nombreux services), des outils informatiques obsolètes, des conditions de travail qui se dégradent années après années et forcément une qualité du service rendu à l'adhérent en baisse, ceci malgré une implication totale de son personnel à tous les niveaux.
D'après L'INSEE, entre 2003 et 2023, en France métropolitaine, les loyers ont évolué de +33 % sur 20 ans et l'inflation de +39 %.
Le SMIC quant à lui a été augmenté de 60 %.
Comparativement la valeur du point indice de référence des paies en MSA a évolué de seulement 14 %.
Le compte n'y est pas. Les salariés travaillant à la MSA s'appauvrissent d'année en année.
Le SMIC rattrape les paies des salariés ayant de l'expérience et de l'ancienneté.
Inévitablement, la MSA rencontre de plus en plus de difficultés pour recruter, fidéliser les plus jeunes et conserver les plus anciens.
Il s'ensuit des pertes de compétences et de nombreux dysfonctionnements.

Dès lors l'avenir même de la MSA qui si vous ne réagissez pas rapidement par des mesures de rattrapages et de revalorisation des salaires ; va continuer à se vider de ses forces vives.
A noter que cette politique des bas salaires et aussi en partie responsable des problèmes d'une juste rémunération du travail des exploitants agricoles, puisqu'en bout de chaîne, nous les salariés sommes vos clients.

Ma question:
Qu'entendez-vous faire pour défendre le pouvoir d'achat des salariés de la MSA et garantir ainsi l'attractivité de la MSA en tant qu'employeur, favoriser les futurs recrutements en quantité et qualité suffisante, nous assurant un fonctionnement optimal, un service de qualité, un avenir plus serein avec de justes rémunérations ?

Merci et longue vie à la MSA."

Réponse apportée par la Présidente :

« La question du pouvoir d'achat est une question sociétale prégnante et concerne également les salariés de la MSA, c'est une réalité. Sachez que le sujet est connu et pris en compte depuis plusieurs années, tant au niveau local que national. En effet, les questions de pouvoir d'achat des salariés de la MSA, mais également les questions d'attractivité, ne concernent pas uniquement les salariés de la MSA Alpes du Nord mais bien l'ensemble des salariés des 37 organismes de MSA, France entière, même s'il est vrai que sur nos territoires, en Alpes du Nord (Isère, Savoie, Haute-Savoie), le coût de la vie peut être plus élevé que dans d'autres départements.

Quoi qu'il en soit, il s'agit bien d'un sujet de préoccupation majeure, relayé par les élus, relayé par les directions de caisses locales, relayé par les représentants des personnels de MSA. Et sachez que cette thématique fait actuellement l'objet de négociations entre les Organisations Syndicales représentatives des salariés au niveau national et la Fédération Nationale des Employeurs de MSA. Les négociations sont donc en cours et devraient aboutir d'ici à la fin de l'année.

Réponse apportée par M. Champarnaud, Directeur Général :

« Peut-être pour terminer sur ce point, et parce que la Présidente vous l'indiquait, le sujet est porté et travaillé depuis plusieurs années déjà, en témoignent des premières mesures qui ont été mises en place en 2022 et 2023 concernant le pouvoir d'achat : certaines ont concerné tous les salariés, comme la revalorisation, à deux reprises, de la valeur du point, et d'autres ont ciblé davantage les salariés aux revenus les plus faibles, par exemple avec la revalorisation des bas salaires ou encore le versement d'une prime de pouvoir d'achat fin 2023. »

Question de M. EVRARD Patrick, 3ème collège, département de la Savoie

" "Régime AGRICOLE"
Au niveau de la MSA : La MSA vérifie-t-elle si les activités Agricole en lien au chiffre d'affaires réalisé, sont-elles bien respectées pour être agréé au régime comptable et fiscal Agricole ?

Il y a-t-il des informations qui circulent à travers des courriers, mails, espace internet de la MSA ... Pour expliquer jusqu'à ou est la limite pour pouvoir bénéficier du régime agricole.
Point de vigilance sur les installations qui se mettent en place proche d'exploitations agricoles déjà existantes, et qui pour persister dérivent sur des activités autres (grosse partie achat revente, commerces ;
Merci pour vos réponses."

Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur :

« La MSA affilie les entreprises réalisant une activité agricole. Cette activité doit relever du régime agricole, et représenter une activité suffisante. Ce plancher d'activité requis correspond, pour relever du statut de chef d'exploitation, à l'un des critères suivants :

- La surface minimale d'assujettissement définie par activité
- Un nombre d'heures de travail annuel (1200h)
- Un revenu activité agricole générant un revenu égal ou supérieur à 800 SMIC pour les entreprises installées depuis le 1er janvier 2024

Les activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation que vous citez sont considérées comme des activités agricoles sous certaines conditions.

La MSA peut reconsidérer le statut de l'entreprise à l'occasion :

- De la réception de l'information de la création de l'entreprise, avec le code APE associé
- De l'évolution de la surface de l'exploitation, justifiée par un BMT, ou un croisement avec les données cadastrales de la DGFIP
- De la prise de connaissance des revenus professionnels annuels

La MSA peut enfin sur signalement d'un tiers procéder au contrôle sur place d'une exploitation pour discerner le statut applicable au regard de son activité. »

Question de M. CONSEIL François, collège 1, département de la Haute-Savoie

"La MSA possède-t-elle des maisons de vacances ou a-t-elle des partenaires dans ce domaine ? Si oui, est-il possible de les communiquer aux agriculteurs ?"

Réponse apportée par M. Masduraud, Sous-Directeur :

La MSA possède des centres de vacances regroupés dans le réseau AVMA.
La MSA Alpes du Nord, comme les autres MSA, s'appuie sur ce réseau AVMA (association nationale des centres de vacances de la mutualité agricole). Le réseau AVMA qui soutient les centres de vacances, édite aussi un catalogue tous les ans (papier ou sur site internet AVMA) qui recense les 9 centres de vacances du régime agricole (campagne, mer et montagne). https://www.avma-vacances.fr/. Ces centres de vacances sont ouverts à tous (régime agricole ou régime général). Les adhérents du régime agricole bénéficient d'une réduction de 10 %.
La MSA Alpes du Nord propose aussi une politique d'action sociale d'aide aux vacances à destination des jeunes et des seniors (bons vacances selon les revenus).
La MSA Alpes du Nord développe aussi des séjours part'âge (des jeunes en formation aide à domicile partent 5 jours avec des seniors en EPHAD et leurs enseignants dans des centres de vacances MSA).

Question de Mme FRANCOZ Gisèle, collège 1, département de la Savoie

" Je l'ai déjà signalé : je trouve que de recevoir, chacun de nous, assurés, en début d'année, ce que l'on a couté durant l'année (N-1) est violent : en effet chacun de nous sait que la santé a un coût et surtout chacun de nous se passerait, très volontiers de la maladie...je pense que vous comprenez mon sentiment... "

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice :

Cet envoi est la déclinaison d'une loi votée par nos députés et sénateurs en 2004. Cette loi s'inscrivait alors dans un souci politique de responsabiliser les assurés dans un contexte de déficit de la Sécurité sociale. Cette loi reste en vigueur aujourd'hui, il est donc obligatoire pour la MSA de procéder à cet envoi.

Toutefois, au-delà de cet aspect légal, connaître le coût d'un soin donne à voir l'intérêt d'un système de Sécurité sociale où le risque d'avoir à supporter ces coûts est partagé entre nous, qui apportons chacun nos cotisations à la caisse de MSA pour faire face à la réalisation de ce risque.

Question de M. REYNIER Pierre, collège 1, département de l'Isère

"Compte tenu des déserts médicaux dans certains territoires et du manque de Médecins Généralistes, lesquels ne souhaitant pas s'investir en milieu rural, ne faudrait-il pas prendre des mesures coercitives afin d'endiguer cette situation.
Par le biais de nos cotisations, MSA, Régime Général, Complémentaires Santé, vous en êtes les employeurs. Cette position ne devrait-elle pas vous autoriser à avoir un regard afin de combler ces lacunes car la situation perdure ?"

Réponse apportée par M. Saint-Paul, médecin conseil chef :

« Historiquement, l'essentiel des médecins en exercice sur les territoires en particulier ruraux exercent de manière libérale. L'Assurance maladie, générale ou agricole, n'est pas employeur. C'est une convention qui régit, à l'échelon national, les relations entre l'Assurance Maladie et les syndicats représentatifs des médecins. Le cadre de travail avec les médecins est donc national et principalement porté par le régime général. Nous, MSA locale, ne pouvons pas engager de discussions départementales avec les médecins pour mettre en place des mesures coercitives.
Aujourd'hui, nationalement, ce sont des mesures incitatives, notamment financières, qui sont activées pour une installation de praticiens en milieu rural. »

Question de M. DURAND François, collège 2, département de l'Isère

« Pour prévenir et anticiper chez les salariés du régime Agricole, les troubles musculosquelettiques et par voie de conséquence des arrêts maladie, la MSA ne pourrait-elle pas négocier avec des cabinets d'Ostéopathie des séances avec des honoraires négociés ? (Par exemple). »

Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice :

« A ce jour, l'ostéopathie ne fait pas partie des soins ouverts au remboursement par l'assurance maladie obligatoire, dont la MSA. Nous n'avons donc pas la légitimité d'une négociation de tarifs à ce titre.

Les séances d'ostéopathie sont généralement prises en charge par les mutuelles dans la limite d'un plafond.
Peut-être pensez-vous aux enveloppes financières que la MSA a au titre de la Santé Sécurité au Travail, celles-ci n'ont pas un montant suffisant pour envisager ce type de négociations. Et puis, votre question entraîne une autre question : mettre en œuvre cette prise en charge de séances d'ostéo veut dire que nous cherchons à soulager un corps déjà douloureux, priorité n'est-elle pas à mettre à chercher à ce que les corps ne deviennent pas ou moins douloureux ? Ces questions compliquées font l'objet de discussions et de travail au sein du CPSS/CPSNS. »

La Présidente remercie tous les interlocuteurs pour ces éclairages.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport d'activité 2023 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

RESOLUTIONS FINANCIERES

La Présidente donne la parole à M. Alexandre Lafon, Directeur Comptable et Financier, autre acteur indispensable et légitime, pour la lecture des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.

Décision relative à l'affectation des résultats.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 12 avril 2024 à Aoste :

- ⇨ Constate qu'au bilan au 1er janvier 2023 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :
  - réserve de Santé Sécurité au Travail : 1 558 448,44 €
  - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 076 140,52 €

  soit un total de : 2 634 588,96 €

- ⇨ Décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 661 842,26 euros, en affectant au report à nouveau de la Santé au Travail un montant de 896 606,18 euros.

En conséquence, et compte tenu des dispositifs réglementaires en vigueur, le report à nouveau est augmenté du même montant. Ce dernier est donc porté à 1 972 746,70 euros.

- ⇨ Constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
  - réserve de Santé Sécurité au Travail : 661 842,26 €

- report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 972 746,70 €

soit un total de : 2 634 588,96 €

La Présidente remercie M. Lafon pour cette présentation.

VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Aucune question n'est posée à ce sujet, la Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Les résolutions financières 2023 sont adoptées à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT MUTUALISTE 2023

La Présidente propose maintenant d'aborder la partie Vie Mutualiste.

La parole est donnée à Anne Gachet, Présidente de la Commission Vie Mutualiste qui anime une table ronde. Cela permet d'illustrer 3 actions d'élus sur nos territoires.

Lors de cette table ronde, trois exemples d'actions dans les territoires sont présentés :
- Témoignage « sentinelles »
- Témoignage des voix des champs
- Témoignage « Appel à Projets Jeunes, devoir de mémoire »

« Mesdames, Messieurs les délégué(e)s,

Il y a quatre ans, nous avons été élus par les adhérents pour être leur représentant dans les territoires.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour la dernière Assemblée Générale de ce mandat.

Le bilan de ce mandat est positif, ainsi en 2023, grâce à notre travail collectif et les compétences des services de la caisse, près de 236 actions ont été menées, touchant près de 12 000 personnes dans nos trois départements. C'est un résultat dont nous pouvons tous être fiers. Nous sommes passés de 188 actions sur les territoires en 2021 à 236 en 2023 ! et de 4.600 personnes concernées par nos actions à 12.000 personnes !

Une année 2023 où nous avons pu être mobilisé via nos différents canaux de communication. Newsletters ; campagne mail pour les appels à projets jeunesse ; informations par webinaires ; réunions des comités locaux ; nouveau module de formation sur les ateliers de l'élu ; actualité par l'application « Mon appli élus MSA » ; …

Une année 2023 où vous avez su vous investir pour faire vivre vos territoires, faire vivre notre MSA par vos représentations sur le terrain, j'en veux pour preuve plus de 583 élus impliqués sur des actions, pour 2731 heures de présence ; 3404 heures de représentations sur les

territoires pour notre conseil d'administration, **soit 6135 heures de bénévolat**, - quelle institution peut se prévaloir d'avoir une force de bénévoles aussi forte sur le terrain ?

2023, Une présence accrue sur les manifestations agricoles, auprès des professionnels et adhérents des territoires, avec une quinzaine de stands tenus par vous élus des territoires ; une vingtaine de lots remis à nos exploitants à l'occasion des comices organisés sur nos trois départements.

Cette représentation sur les territoires valorise notre capacité à répondre aux besoins de toute la population en milieu rural.

Cette réussite n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui de notre engagement pour nos adhérents et les valeurs qui nous réunissent autour du mutualisme.

Au-delà de votre engagement sur des actions, devenir délégués c'est aussi s'engager pour faire vivre le mutualisme. Vous trouverez dans vos pochettes la Déclaration de l'élu mutualiste, document regroupant l'expression d'une vingtaine d'élus au niveau national qui s'exprime sur leur engagement, leur fierté d'être élu MSA.
Nous avons souhaité compléter ce document avec la charte de l'élu MSA Alpes du Nord – charte reprenant les fondamentaux de notre engagement lors des élections, mais votre présence aujourd'hui à cette dernière Assemblée Générale du mandat, me convainc de la bonne compréhension du sens de cet engagement.

Le chemin n'est pas fini et dès aujourd'hui je vous encourage à continuer de vous mobiliser pour défendre notre régime de protection sociale, pour défendre notre guichet unique, pour vous engager dans la réussite de nos futures élections.

Nous avons encore beaucoup à accomplir. C'est pourquoi je vous encourage tous à rester mobilisés lors des manifestations agricoles à venir, en restant à l'écoute de nos adhérents et en continuant de proposer des actions sur nos territoires – notamment sur la prochaine action commune qui aura lieu à l'automne 2024 sur le thème « Solidarités et engagement ».

Notre présence active sur le terrain donnera du sens au pourquoi de notre élection et renforcera notre message sur l'importance du vote pour la défense de notre régime de protection sociale.

Nous avons décidé pour cette dernière assemblée de vous mettre en valeur, de montrer qu'en tant que délégué vous pouvez faire de belles choses. De montrer que votre implication dans la vie de votre territoire est essentielle.

À la suite de ce rapport nous allons engager un échange à l'occasion d'une table ronde qui vous prouvera une fois encore l'utilité de votre place à accompagner des jeunes, à faire partie d'une action, à faire partie d'un réseau de sentinelle.

Ensemble, nous pouvons faire la différence. Ensemble nous sommes plus forts.

Merci à chacun d'entre vous pour votre engagement et votre dévouement »

Anne Gachet propose maintenant d'aborder le thème de l'Assemblée Générale, qui est la Transmission, au travers de témoignages d'actions d'élus MSA sur différentes approches de la transmission :

- Transmission de la solidarité avec le réseau des sentinelles
- Transmission de métier avec l'action « Des Voix Des Champs »
- Et Transmission de mémoire avec l'Appel à Projets Jeunes et le projet lauréat 2023 « Devoir de mémoire »

Elle invite les personnes invitées à témoigner à venir la rejoindre sur scène : Mireille Blanc-Gonnet, Laurent Piat, Valérie Bellemin et Emilie Thobie.

Premier témoignage : les Sentinelles

Anne Gachet accueille **Mireille Blanc-Gonnet, élue du 1er collège en Savoie,** qui fait partie de ce réseau.

Le thème de la transmission de la solidarité est abordé.
En fin d'année 2021, à la suite de plusieurs rapports faisant état du mal-être de la population agricole, il a été décidé de mettre en place une feuille de route de la prévention du mal-être agricole et de déployer des réseaux de sentinelles au contact des agriculteurs. Ce déploiement s'est fait dans notre caisse et notamment en proposant à notre réseau d'élus et partenaires, une formation prévention du suicide afin d'intégrer un réseau de sentinelle.

Mme Blanc Gonnet témoigne de son expérience. Elle a vécu 9 décès dans son territoire, dont 7 suicides, tous agriculteurs de différents âges :
« Les sentinelles, c'est pour essayer d'éviter ces drames, pour communiquer, d'aller vers la personne, d'échanger pour détecter les fragilités.
Cette formation est vraiment complémentaire de ma mandature : on rencontre des agriculteurs (des jeunes, des retraités, des nouveaux installés, des salariés) ».
Elle indique qu'elle a participé à une formation mise en place par la MSA et invite les personnes présentes à se former.

Deuxième témoignage : « Des voix des champs »

Anne Gachet accueille **Emilie Thobie, enseignante MFR** et **Valérie Bellemin, travailleur social de la MSA** pour aborder le thème de la transmission du métier d'agriculteur.

Elles présentent aujourd'hui le projet "Des voix des champs" auquel a contribué le Comité de Territoire Sud Grésivaudan de la Chambre d'agriculture de l'Isère, la MFR de Chatte et la MSA, notamment Joseph Gamet, élu MSA et agriculteur.

<u>Valérie Bellemin prend la parole :</u>

« Ce projet a débuté en 2019, il a été mis en pause un certain temps à cause du covid.
Ce projet a été porté par le Comité de Territoire Sud Grésivaudan, avec la MFR de Chatte également.
Il y a eu une réflexion autour du métier d'agriculteur. Nous avons réuni des agriculteurs retraités, des agriculteurs et agricultrices en activité ainsi que des élèves de la MFR de Chatte qui étaient pour la plupart en apprentissage dans le but d'exercer le métier

d'agriculteur.
Ce projet s'est réalisé en deux temps :

- Dans un 1er temps : un échange autour du métier avec un dialogue intergénérationnel très intéressant. Ce dialogue a abouti à des planches de bandes dessinées. Cela a permis de toucher un public beaucoup plus large que le public du monde agricole.
- Dans un 2ème temps : des ateliers d'écriture. Chacun a écrit sur son métier. Ces écrits ont été illustrés par des illustrateurs. Cet ouvrage est appelé « ouvrage illustré car il est un peu hybride, on retrouve des textes, de la bande dessinée et aussi des illustrations. »

Anne Gachet remercie Valérie Bellemin pour ces explications. Elle informe qu'un exemplaire du livre se trouve à l'entrée de la salle.

Elle indique ensuite que Joseph Gamet est absent aujourd'hui. Nous l'accueillons malgré tout par un cours extrait vidéo.

Emilie Thobie, enseignante MFR témoigne :
« Je suis très contente d'être ici car nous avons un gros partenariat avec Valérie, avec la MSA ainsi qu'avec le comité de territoire.
Par le biais de la MSA, de la MFR et du Comité de territoire, on arrive à faire en sorte que les jeunes rencontrent les agriculteurs, les OPA. Ils peuvent poser directement leurs questions aux acteurs agricoles, ce qui est très important. »

Parmi les membres du groupe de travail à l'origine du projet « Des voix des champs », il y avait aussi des élèves de la MFR de Chatte, devenus jeunes agriculteurs aujourd'hui.

Troisième témoignage : l'Appel à Projet Jeunes – « Devoir de mémoire »

Anne Gachet aborde le dernier focus de cette table ronde sur les actions des élus MSA avec la transmission de savoir et de soutien que nos délégués de territoire peuvent apporter dans un concours tel que l'Appel projet jeunes

Elle accueille **Laurent Piat, délégué du 2ème collège et président du territoire Bièvre Sud Grésivaudan.**
Laurent Piat a accompagné les jeunes qui ont obtenu le 1er prix du jury local 2023 « Devoir de mémoire »

« J'ai rencontré cette année un groupe de jeunes du collège de la Côte Saint André en Isère afin d'échanger avec eux sur leurs motivations, leurs idées. C'est avec fierté et avec grand plaisir de voir des jeunes qui sont créatifs et engagés.
En tant qu'élu MSA, cette expérience m'a apportée de la surprise, du plaisir, du bonheur de voir des jeunes qui sont entreprenants, qui s'engagent, qui réalisent, concrétisent et présentent des actions. Ils démontrent que la jeunesse des territoires ruraux est créative, assume, est responsable et mature. »

Anne-Gachet remercie Laurent Piat pour ce témoignage.

La Présidente remercie Anne pour son intervention ainsi que les 4 témoins pour la mise en visibilité de ces différentes transmissions.

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Thevenas présente ensuite le rapport moral du Conseil d'Administration.

« Mesdames et messieurs les élus et personnalités,

Mesdames et messieurs les Délégués.

C'est avec un réel plaisir que je me tiens devant vous aujourd'hui ici à Aoste, où nous sommes réunis pour évoquer les enjeux cruciaux qui touchent notre communauté agricole et rurale en Alpes du Nord. En tant que délégués de la Mutualité Sociale Agricole, vous êtes les porte-parole de nos adhérents et de nos concitoyens, votre rôle est essentiel pour garantir que leurs besoins soient entendus, pris en compte, pour les informer et pour les guider dans leurs interactions avec la MSA.

Avant tout cependant, je veux remercier sincèrement le maire d'Aoste M. Roger MARCEL pour son accueil dans cette belle salle. Votre présence à nos côtés aujourd'hui est le puissant symbole de votre soutien au monde agricole.

La MSA incarne les valeurs de solidarité, d'entraide et de protection sociale qui sont au cœur de notre société. En tant qu'acteurs clés de cette institution, vous délégués, êtes les garants de la mise en œuvre de ces valeurs sur le terrain, en veillant à ce que chaque agriculteur, chaque travailleur rural et leur famille bénéficient d'une protection sociale adaptée à leurs besoins. Tous ici faites la démonstration ce matin qu'un régime de protection sociale professionnel est la réponse appropriée pour accompagner les mutations du monde agricole, son adaptation au changement climatique et développer sa résilience face aux crises.

Nous allons revenir pendant mon rapport moral sur cette année 2023 mais avant tout je voulais vous proposer de découvrir, en vidéo la nouvelle Directrice générale de la CCMSA Anne Laure Torresin qui a officiellement pris ses fonctions il y a quelques jours après avoir été l'adjointe de François Emmanuel Blanc pendant ces 4 dernières années.

Ce 4 avril un nouveau président de la CCMSA a été également élu. En effet Pascal Cormery a souhaité laisser sa place de Président, c'est Jean François Fruttero, Président de la MSA Dordogne Lot et Garonne depuis septembre 2018 et administrateur central depuis 2015 qui lui succède.

Voilà, je leur souhaite de constituer un bon trinôme avec Thierry Manten le 1er Vice-Président qui est à nos côtés et qui interviendra tout à l'heure notamment sur le projet MSA 2030. Merci Thierry pour ta présence aujourd'hui à ce rendez-vous annuel d'importance pour notre caisse de MSA Alpes du Nord.

Je reviens à cette année 2023. En 2023, la profession a de nouveau été confrontée à des défis majeurs avec la récurrence des crises climatiques, des effets de l'inflation, des fluctuations des marchés ou encore des évolutions réglementaires. Toutes les équipes de la MSA ont été mobilisées sur ces sujets comme vous avez pu le voir dans la présentation du rapport d'activité. Avec un soutien financier et humain spécifique toujours très élevé.

Ce soutien humain s'est manifesté très fortement ces dernières semaines mais il ne doit pas escamoter l'action renforcée engagée en matière de prévention du mal être en agriculture depuis maintenant deux ans. Au-delà du nombre de rendez-vous ou des visites évoquées par le Directeur Général, je veux notamment parler de l'action de nos **sentinelles**. Depuis de nombreuses années la MSA forme des acteurs de terrain à détecter les situations difficiles ou de détresse et à orienter les exploitants comme les salariés vers nos services afin que nous puissions déclencher nos différents accompagnements. Qu'elles soient élues de confiance, veilleurs ou sentinelles, ces vigies en territoires sont particulièrement précieuses, en tant que délégué vous faites partie de ce réseau. L'an passé, à la Roche sur Foron je vous annonçais qu'il y allait avoir des formations, eh bien nous avons pu former 137 nouvelles sentinelles en 2023 sur nos trois départements ce qui porte à plus de 400 les personnes en capacité de détecter par leur écoute active les adhérents vulnérables et je le redis qu'ils soient exploitants ou salariés. Et nous continuerons en 2024.

Le service social a pu se saisir de 84 signalements de risque suicidaire l'année dernière, 20 d'entre eux n'émanaient pas d'agents de la MSA mais des élus, des partenaires ou des sentinelles. Il faut accroître ce réflexe de signalement auprès de la MSA, auprès de votre élu référent, du travailleur social ou directement sur la boite mail prévue à cet effet.

Cette facette du rôle de délégué est cruciale dans la période actuelle et les manifestations agricoles la mettent en visibilité avec encore plus de force. C'est d'ailleurs une facette de l'engagement numéro 4 de la Charte d'engagement des délégués MSA que vous avez dans vos pochettes et que nous avons évoquée avec Anne Gachet il y a quelques minutes. L'animation en 2024 du réseau de ces sentinelles permettra de franchir

un nouveau cap.

Cependant au-delà des sujets conjoncturels nous avons aussi continué à investir et à accompagner les mutations profondes de l'agriculture : les effets de la prédation dans nos départements, les conséquences du changement climatique, les évolutions démographiques et le renouvellement des générations. C'est le sens de notre thématique d'aujourd'hui sur **les transmissions plurielles**. Les transmissions sont en effet très variées : c'est transmettre l'exploitation et l'activité agricole face à l'effet démographique de départ en retraite des agriculteurs mais aussi transmettre l'histoire, la culture et le patrimoine de la ruralité. Cette ruralité qui est notre lieu de vie. Transmettre c'est aussi passer le relais d'une génération à l'autre voire même en sautant une génération. Je vous incite d'ailleurs en ce sens à profiter des expositions présentes dans la salle qui mettent en visibilité les travaux de la MSA autour des transmissions.

Au titre de nos actions de terrain nous avons utilisé le partenariat établi l'année dernière avec Gilles Perret et sa société de production pour mettre en valeur un exemple de transmission sur plusieurs générations : La ferme des Bertrand. C'est une belle illustration de l'engagement N°5 de la Charte. Avec ce film que vous avez pu voir lors de nos avant-premières ou au travers de son succès dans les salles de cinéma, nous avons créé des occasions d'échanger sur ces thématiques entre les habitants et les exploitants. Cette ferme est un exemple d'évolution, de modernisation et de transmission entre les générations. Il met bien sûr en scène les trois frères qui ont repris cette exploitation mais aussi Hélène Bertrand épouse d'un de leurs neveux. Elle a participé par ailleurs cette année à l'un de nos ateliers de récit de vie et illustre aussi à sa façon la place des femmes dans l'agriculture. Nous consacrerons un temps cet après-midi à ce sujet qui ne me laisse pas indifférente avec le visionnage en commun du dernier documentaire d'Edouard Bergeon : Les femmes de la terre. Nous aurons la possibilité en 2024 de créer d'autres occasions d'échanges dans les territoires avec cet outil.

Je souhaite sincèrement que nous continuions à fonctionner en partenariat avec les OPA lors de ces actions mais aussi dans la gestion de nos dispositifs agricoles. Cela paraît parfois moins simple que d'avancer seuls mais cela décuple à chaque fois notre puissance d'action. Plusieurs belles réussites de 2023 ne valent que parce qu'elles ont été faites à plusieurs et je rappelle que la force du monde agricole provient de ses valeurs de mutualisme, d'entraide et de solidarité. Ainsi, notre présence cet automne auprès des nuciculteurs et des salariés de leurs entreprises, a été plus efficace parce que nous avons

été plusieurs partenaires à avoir répondu et à avoir proposé des solutions adaptées et variées. De la même manière nous avons participé aux rencontres ces dernières semaines sous l'égide des Préfets pour faire des propositions de simplification ou pour assurer un accueil exceptionnel commun à destination des exploitants. C'est encore ce partenariat et la capacité à croiser des informations qui nous permet de poser les bases d'un **Observatoire des fragilités agricoles** afin d'identifier les situations les plus critiques, celles qui sont hors de nos radars et aller vers ces adhérents pour leur proposer nos services. C'est aussi ça notre guichet unique, notre protection sociale à réalité augmentée : cette capacité à fédérer, à travailler en transversalité et à se mobiliser au service d'une cause. C'est exactement cela que je demande aux services de la MSA pour que le guichet unique soit une réalité du fonctionnement quotidien, c'est aussi cela que je demande aux partenaires afin que nos compétences s'additionnent et ne se juxtaposent pas seulement.

J'ai également demandé que notre guichet unique et nos facultés d'innovation soient mobilisés pour créer une sécurité sociale alimentaire. Un dispositif intégré prévoyant le versement de prestations transformables en achats de produits alimentaires locaux et de saison. Nous devons nous coordonner comme une filière pour mettre en action à la fois les organismes qui versent les prestations (c'est à dire les Caf et la MSA), à la fois les magasins de productions locales et de saison, à la fois les agriculteurs capables d'en assurer l'approvisionnement et à la fois les bénéficiaires.

Avant de laisser Thierry Girard, bien cher Thierry, vous présenter plus précisément les **6 motions** que nous proposons, je veux aussi en dire un petit mot. D'abord les remontées que nous faisons sont utiles ! L'année dernière nous avions demandé une évolution règlementaire pour faciliter l'accès des exploitants au congé de paternité, nous l'avons obtenue. Mais tout n'a pas été retenu. Nous y revenons donc cette année. Nous avons aussi de nouvelles propositions issues de vos remontées, des dysfonctionnements ou des absurdités règlementaires que vous avez constatées sur le terrain. Nous les portons au niveau du Conseil d'administration et le Directeur Général et son équipe les porteront également auprès de leurs collègues de la CCMSA et du ministère. Il faut de la persévérance parfois mais nous en avons.

Enfin, je veux vous rappeler que le renouvellement du mandat approche. Nous devrons procéder à de nouvelles élections en 2025. L'enjeu pour la MSA est d'abord de disposer du maximum de délégués pour quadriller au mieux nos grands territoires aux particularités géographique et d'activité agricole ou rurale, si diverses. Nous avons besoin de vous, ou

d'un autre adhérent si vous ne souhaitez pas vous représenter. Les transmissions plurielles c'est aussi pour vous : dans ce cas c'est contribuer à passer le relais à un nouveau ou une nouvelle délégué(e). Cela se joue dès maintenant pour continuer le rôle si important que nous avons ou pouvons avoir sur le terrain. Une fois encore je compte sur vous.

Pour ce futur mandat nous aurons un projet. Le projet MSA 2030 dont Thierry Manten, va nous parler. Il servira de base pour engager la prochaine négociation d'objectifs et de moyens avec les pouvoirs publics. Le contexte actuel plaide pour un renforcement de nos effectifs au service du monde agricole, parce que ces moyens sont, de fait, ceux que nous mettons au service des adhérents, au service de la souveraineté alimentaire, au service des transitions agricoles et environnementales et au service des habitants des territoires ruraux.

Plus que jamais, il est crucial que nous restions unis et déterminés à trouver des solutions innovantes et durables pour répondre aux défis des transformations du monde agricole, des évolutions démographiques ou des enjeux climatiques.

Je tiens à saluer le travail exceptionnel que vous, délégués, accomplissez au quotidien pour accompagner et soutenir nos concitoyens dans toutes les étapes de leur vie. Votre engagement, votre écoute et votre expertise font de vous des acteurs indispensables de notre système de protection sociale.

A ce stade je voudrai également saluer et remercier les cadres dirigeants mais aussi l'ensemble du personnel de la MSA qui, sensible au monde agricole et à ses adhérents en particulier, s'investit, s'adapte jour après jour pour répondre au mieux à des problématiques particulières ou législatives malgré les contraintes sur les effectifs et sur les budgets, et qui également nous aide, nous accompagne pour mettre en œuvre toutes les actions que nous souhaitons déployer.

Ensemble, nous devons continuer à promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, à garantir l'accès aux soins de qualité pour tous, et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales qui persistent dans notre société.

Je vous encourage à poursuivre votre action avec détermination et bienveillance, en plaçant toujours l'intérêt général au cœur de vos préoccupations. En travaillant main dans la main avec tous nos partenaires, nous pourrons relever les défis qui se présentent à nous et construire un avenir plus juste et plus solidaire pour tous.

Je vous remercie pour votre engagement, votre dévouement et pour votre attention. »

VOTE DU RAPPORT MORAL

La Présidente invite désormais chacune et chacun des délégués titulaires à voter.

Le rapport moral 2023 est adopté à l'unanimité des membres délégués présents.

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

La Présidente poursuit : « Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale six motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée et particulièrement notre souci de simplifier la vie des agriculteurs et de faciliter l'accès aux droits des ressortissants de notre régime. Je tiens aussi à informer les délégués que nous avons sensibilisé les parlementaires aux problématiques qui sont portées par ces motions afin qu'ils puissent aussi en être le relais. »

La parole est donnée à Thierry Girard pour présenter ces motions qui seront soumises au vote des délégués.

PRESENTATION DE LA 1ERE MOTION

Motion n° 1 relative au congé de paternité et d'accueil de l'enfant des exploitants agricoles :

« Cette première motion complète celle de 2022 et vise à améliorer la prise en charge du congé paternité des exploitants.
Des avancées ont été apportées par la LFSS pour 2024, qui donne la possibilité à l'exploitant de décaler le point de départ de la période obligatoire de cessation d'activité de 7 jours consécutifs dès la naissance, afin de bénéficier de l'allocation de remplacement.
Malgré cette souplesse sur la date de démarrage du congé, l'exigence d'une transmission de la demande d'allocation de remplacement au moins 30 jours avant la naissance de l'enfant prive de ce droit certains exploitants, sans qu'elle ne se justifie par ailleurs.
Afin de rendre effectif le recours au congé paternité par les exploitants agricoles, il est demandé d'assouplir cette règle des 30 jours. »

La Présidente remercie Thierry Girard et soumet cette motion au vote.

VOTE DE LA PREMIERE MOTION

La motion relative au congé de paternité et d'accueil de l'enfant des exploitants agricoles est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents.*

Elle remercie les délégués pour ce vote.

PRESENTATION DE LA 2EME MOTION

Motion n° 2 relative au principe d'annualité de la cotisation pour les non-salariés agricoles :

Cette deuxième motion reprend une proposition exprimée lors de notre Assemblée Générale en 2023, qui n'a pas abouti à ce jour, et n'a pas été reprise dans les propositions CC MSA remontées auprès de l'Etat.
Le principe de l'annualité des cotisations prévu à l'article L. 731-10-1 du code rural et de la pêche maritime conduit à appeler des cotisations aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole affiliés, quelle que soit la filière, au 1er janvier pour l'ensemble de l'année. Ce principe a un double effet :

- les exploitants installés postérieurement au 1er janvier ne sont pas redevables de cotisations pour l'année en cours.
- les exploitants cessant leur activité après le 31 décembre sont redevables des cotisations pour l'ensemble de l'année engagée. Seules les personnes changeant d'activité professionnelle bénéficient d'un remboursement partiel des cotisations d'assurance maladie au prorata temporis. Une dérogation a été prévue pour le seul cas de décès du chef d'exploitation.

Ce principe d'annualité génère un profond sentiment d'injustice chez les exploitants cessant leur activité en début d'année.
Il est donc proposé l'application du prorata temporis pour les cotisations des non-salariés.
Ce prorata temporis permettrait :

- au nouvel installé de bénéficier des dispositifs existant d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (ACRE) sur l'ensemble de l'année lorsque les conditions sont réunies et de l'exonération jeune agriculteur à la date d'installation
- au nouvel installé de bénéficier d'une meilleure couverture retraite, puisque les trimestres de la première année d'exercice seront cotisés et non plus équivalents
- au cédant de s'acquitter de ses cotisations sociales proportionnellement à sa durée d'activité.

Il pourrait être laissé la possibilité au cédant d'opter pour le principe d'annualité s'il le juge plus avantageux.

La Présidente remercie Thierry Girard pour cette présentation et invite les délégués à passer au vote de cette deuxième motion.

VOTE DE LA DEUXIEME MOTION

La motion relative au principe d'annualité de la cotisation pour les non-salariés agricoles est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents.*

PRESENTATION DE LA 3EME MOTION

Motion n° 3 relative à la condition d'âge pour bénéficier de l'exonération JA :

Les jeunes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole bénéficient d'une exonération partielle des cotisations d'assurance maladie et maternité, d'assurance invalidité, de

prestations familiales et d'assurance vieillesse agricole dont ils sont redevables pour eux-mêmes (Article D 731-51 du code rural et de la pêche maritime

Cette exonération partielle est applicable aux jeunes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole âgés de dix-huit ans au moins et de quarante ans au plus à la date de leur affiliation au régime de protection sociale des non-salariés agricoles.

L'âge maximal est, le cas échéant, reculé d'un an par enfant à charge pour les personnes physiques qui ont la qualité d'allocataire au sens de l'article R. 513-1 du code de la sécurité sociale.

Cette qualité d'allocataire exclut du bénéfice de l'exonération JA le 2ème parent. En effet, l'article R. 513-1 pose le principe que le droit aux prestations familiales (qui donne la qualité d'allocataire) n'est reconnu qu'à une personne au titre d'un même enfant.

Il est demandé que l'exonération JA soit accessible aux deux parents, que ce dernier dispose ou non de la qualité d'allocataire.

La Présidente remercie Thierry Girard et soumet cette motion au vote.

VOTE DE LA TROISIEME MOTION

La motion relative à la condition d'âge pour bénéficier de l'exonération JA est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents.*

PRESENTATION DE LA QUATRIEME MOTION

Motion n°4 relative au statut d'agriculteur actif :

La réglementation communautaire réserve le droit à la PAC aux seuls agriculteurs actifs. Cette condition implique qu'un agriculteur de plus de 67 ans ayant fait valoir ses droits à la retraite n'est pas éligible à la PAC.

Or, certains exploitants de plus de 67 ans n'ont pas fait valoir leur droit principal à la retraite, mais ont bénéficié d'une retraite minime, sous forme de capital.

Il s'agit jusqu'en 2016 du versement forfaitaire unique et depuis, du remboursement des cotisations vieillesse pour les monopensionnés ayant une durée d'assurance inférieure ou égale à huit trimestres, et d'une pension en rente, pour les polypensionnés dont les droits à pension sont inférieurs à 200 € bruts annuels.

Il apparaît injuste à ces exploitants d'être privés du bénéfice de la PAC, alors que le versement dont ils ont bénéficié ne correspond pas à un revenu de remplacement de leur activité professionnelle.

Il est donc proposé d'exclure ces exploitants du statut de « retraité » qui les prive du bénéfice de la PAC.

La Présidente remercie Thierry Girard et soumet cette motion au vote.

VOTE DE LA QUATRIEME MOTION

La motion relative au statut d'agriculteur actif est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents moins 4 abstentions.*

La Présidente remercie les délégués pour leurs votes et ajoute : « comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure dans mon rapport moral, nos propositions de motions ne restent pas sous silence et nous pouvons espérer que ces 2 motions précédemment votées puissent faire évoluer la réglementation en faveur du monde agricole. »

PRESENTATION DE LA CINQUIEME MOTION

Motion n° 5 relative aux modalités de versement du complément de mode de garde "structure" :

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) contribue au financement de la garde d'enfants de moins de 6 ans. Cette aide légale est versée dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), et peut être utilisée pour financer la garde de l'enfant par une assistante maternelle agréée, une garde à domicile ou une micro-crèche.
Dans le cas d'un recours à une micro-crèche, le CMG est versé à la famille qui doit s'acquitter de l'avance des frais auprès de la structure.
Il est demandé afin de simplifier les démarches des familles et de limiter leurs tensions de trésorerie de procéder au versement direct du complément de mode de garde à la micro-crèche qui déduira cette somme du reste à charge des familles.

La Présidente remercie Thierry Girard et soumet cette motion au vote.

VOTE DE LA CINQUIEME MOTION

La motion relative aux modalités de versement du complément de mode de garde "structure_"est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents.*

PRESENTATION DE LA SIXIEME MOTION

Motion n° 6 relative aux échéances déclaratives TESA :

La MSA a mis à disposition des employeurs de main-d'œuvre agricole une nouvelle version du TESA simplifié qui intègre la norme DSN.
Dans ce cadre, les employeurs doivent déclarer le 4 du mois suivant la période d'emploi les éléments de rémunération permettant l'édition du bulletin de salaire.
Les spécificités de l'embauche saisonnière rendent toutefois difficile l'anticipation des bulletins de salaire qui sont réalisés à l'issue du mois échu.
Il est donc demandé davantage de souplesse dans le délai de déclaration des éléments de rémunération, en décalant l'échéance déclarative du 4 au 10 du mois suivant la période d'emploi.

La Présidente remercie Thierry Girard pour la présentation de cette dernière motion. Elle

ajoute qu'elle y attache une importance particulière.
Elle soumet ensuite cette motion au vote des délégués.

VOTE DE LA SIXIEME MOTION

La motion *relative* aux échéances déclaratives TESA est adoptée à l'unanimité *des membres délégués présents.*

Mme Thévenas donne à nouveau la parole à Thierry Girard pour la séquence relative à la remise des prix du challenge des territoires.

REMISE DES PRIX DU CHALLENGE DES TERRITOIRES

La Présidente s'adresse aux délégués participants :

« Je félicite encore les heureux gagnants du challenge des territoires, il m'est très agréable de constater qu'encore une fois les délégués de la MSA Alpes du Nord savent se mobiliser et se rassembler en toutes circonstances.
En 2022 je vous avais fait part de la devise de plusieurs pays : l'union fait la force, vous allez dire elle se répète et bien non en 2023 c'est vous qui apportez encore la preuve que cette devise est belle et bien une réalité en Alpes du Nord et j'ai un grand plaisir à le souligner comme j'ai un grand plaisir à remercier l'ensemble des délégués. Bravo à toutes et à tous. »

INTERVENTION M. MANTEN 1ER VICE PRESIDENT DE LA CCMSA

La Présidente accueille Thierry Manten, 1er Vice-Président de la CCMSA qui est venu notamment parler aux délégués du projet stratégique de la MSA : le projet MSA 2030.
Elle le remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation.

M. Manten présente dans son discours l'état d'avancement des travaux de ce projet MSA 2030 auquel la MSA Alpes du Nord a été associée, ainsi que les principaux partenaires et les salariés de la MSA.

Mme Thévenas ajoute que nous verrons la dernière mouture de ce projet en réunion régionale fin avril et que celui-ci pourra être adopter lors de l'Assemblée Générale de la CCMSA le 25 juin.

La Présidente clôt cette matinée avec les propos ci-après :

« Je tiens à vous remercier chaleureusement en mon nom et celui du Conseil d'Administration pour votre participation et votre écoute.

Un formulaire pour recueillir votre avis sur l'Assemblée Générale est à votre disposition dans votre pochette. Je vous invite à répondre et à déposer votre bulletin complété dans l'urne prévue à cet effet à la sortie de la salle.

Je souhaite par ailleurs remercier très sincèrement l'équipe de direction et tous les salariés de notre MSA, celles et ceux que l'on voit mais aussi celles et ceux que l'on ne voit pas mais qui se sont mobilisés voire dévoués pour apporter leur contribution à la réussite de cette Assemblée Générale.

Je vous invite à partager le déjeuner avant la projection du film « Les femmes de la terre ». La diffusion est prévue à 14h00 dans cette même salle.

Pour l'heure, je vous invite à partager le déjeuner, qui, au vu de la météo radieuse se tient à l'extérieur, à l'endroit où vous avez émargé à votre arrivée.
Bon appétit à toutes et tous. »

La Présidente déclare l'Assemblée Générale close à 12h45.

Le Secrétaire de séance,
Fabien CHAMPARNAUD

P/O La Présidente Françoise THEVENAS
Thierry Girard, 1er Vice-Président